5881C

Résumé :

Le projet de loi sous objet modifie deux articles de la loi modifiée du 21 avril 2004 relative à la garantie de conformité et vise à redresser la transposition non-conforme de deux dispositions de la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation.

Initialement, ce redressement aurait dû être opéré via le projet de loi 5881A portant introduction d’un Code de la consommation.

Toutefois, face au risque d’une condamnation imminente par la Cour de justice de l’Union européenne pour transposition non-conforme de deux articles de la directive 1999/44/CE, Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a sollicité un avis complémentaire spécifique du Conseil d’Etat. Le présent projet de loi résulte de cet avis complémentaire émis le 6 juillet 2010.